

Avis adopté

Séance plénière du 9 juillet 2025

Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur

Déclaration du groupe CGT

La situation du service public de l'enseignement supérieur est dramatique : baisse du budget malgré une augmentation forte et constante du nombre d'étudiant.es, fragilisation des établissements publics, marchandisation, mise en concurrence des établissements...

Le désengagement a conduit au développement de l'enseignement privé lucratif qui accueille aujourd'hui plus d'une étudiant.e sur 4 contre 13% en 2000.

Abreuvés d'argent public, notamment par les subventions à l'apprentissage, ces établissements, dont le principal but est de faire des bénéfices, se limitent aux seuls besoins immédiats des entreprises sans appréhender les besoins futurs.

Les financements publics ainsi accaparés contribuent à dégrader la qualité d'accueil des étudiant.es dans les universités, à mettre à mal le statut des personnels. Beaucoup d'entre elles sont en déficit les empêchant ainsi de répondre aux missions confiées par l'État.

Le projet de loi « de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur » accentue la casse du service public, favorise la mainmise du privé, supprime le monopole public de l'État comme garant de la délivrance des diplômes, favorise davantage les entorses au Code de l'Éducation.

Face à cette situation inquiétante le groupe CGT considère que les préconisations de l'avis sont de nature à freiner le démantèlement du service public de l'enseignement supérieur.

Même si la CGT revendique une augmentation du financement à hauteur de 3% du PIB, passer de 1,6% à 2 % permettrait :

- D'engager un plan de rénovation du bâti
- De limiter la marchandisation de l'enseignement supérieur notamment en soumettant à avis conforme les projets d'installation d'établissements privés
- De renforcer les contrôles de la DGCCRF notamment en direction des formations référencées sur Parcoursup qui ne conduisent pas à un diplôme d'Etat.

Enfin, la revalorisation des bourses des étudiant.e.s avec comme référence un minimum garanti au niveau du seuil de pauvreté est essentielle.

Le groupe CGT a voté l'avis.